



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT U8 et POUSETS DRÔME-ARDÈCHE 2026

DIMANCHE 26 AVRIL 2026
GOLF DE LA VALDAINE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs U8 (nés en 2018 et après) et POUSETS (nés en 2016 et 2017) licenciés dans un club de Drôme-Ardèche, avec une licence active et à jour de leur questionnaire de santé.

Championnat individuel disputé en **SCORE MAXIMUM (9 coups par trou)** sur 9 trous (index > 36) et 18 trous (index ≤ 36) – Épreuve se déroulant pendant une rencontre du Tour Kids.

L'inscription au Championnat Drôme-Ardèche des enfants implique l'acceptation du présent règlement.

Chaque A.S s'engage à noter sur son calendrier sportif, les date et lieu du Championnat Drôme-Ardèche U8 et POUSETS.

INSCRIPTION DES JOEUSES et JOEURS :

Toutes les joueuses et tous les joueurs U8 et POUSETS inscrits au Tour Kids participent au Championnat Drôme-Ardèche U8 et Poucets.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

SCORE MAXIMUM (9 coups par trou) sur 9 trous ou sur 18 trous.

En cas d'égalité : départage sur les derniers 6 trous puis si l'égalité subsiste, les scores sur les 3 derniers trous, puis au trou par trou en remontant seront comparés.

Les distances de jeu sont celles préconisées par la ffgolf.



Chariot obligatoire.

Les cadets sont interdits.

Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.), devront se tenir à une distance ne leur permettant pas de prodiguer des conseils.

Tout suiveur de partie qui donnera des conseils sera considéré comme cadet.

Tous les instruments de mesure sont interdits pour les joueurs et pour les suiveurs (télémètre, montre connectée, application sur portable, etc ...)

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION FINANCIERE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES :

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : MERCREDI 22 AVRIL 2026 À 20 HEURES

Le championnat se déroulant pendant une épreuve du Tour Kids, les modalités d'inscription et financières sont celles du Tour Kids.

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR :

Se référer au cahier des charges JEUNES figurant sur le site du Comité.

Tonte des greens le matin de la compétition.

Édition des cartes de score (la compétition sera paramétrée sur le RMS 9 du comité)

Starter et Recording.

Goûter de remise des prix.

Envoyer résultats au comité à l'adresse suivant : tourkids2607@gmail.com

Le championnat se déroulant pendant une épreuve du Tour Kids, la participation par joueur reversée au club sera celle du Tour Kids.



COMITÉ DE L'ÉPREUVE :

Le Comité Drôme-Ardèche est responsable de l'organisation et du fonctionnement de ce championnat.

Le comité d'épreuve sera composé de 3 personnes choisies parmi :

- Président du Comité qui peut se faire représenter et déléguer
- Responsable des Jeunes du Comité qui peut se faire représenter et déléguer
- Président de l'A.S. du Club organisateur qui peut se faire représenter et déléguer
- L'Entraîneur du Comité
- L'arbitre ou l'OEC

Il sera constitué définitivement la veille de l'épreuve.

REMISE DES PRIX :

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront attribuer une médaille fournie par le Comité.

Remise des médailles à la fin de la compétition.

DROIT À L'IMAGE :

L'inscription d'un jeune à cette épreuve emporte autorisation des parents à filmer et/ou photographie, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, leur(s) enfant(s) et à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de leur(s) enfant(s) sur le site internet du comité Drôme-Ardèche, sur son site Facebook et/ou du club organisateur de la compétition, à l'exclusion de toute autre utilisation de l'image dans un but commercial ou publicitaire.

Cette autorisation tacite pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite adressée au comité territorial Drôme-Ardèche.